

## V. LACUNE À COMBLER DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

### A) Centre d'information de la Communauté à Ottawa

Le Comité a examiné un des aspects des relations canado-communautaires qui est l'avantage et le besoin d'avoir au Canada une mission de la CE. Les ambassadeurs des nations membres dont le poste est à Ottawa ne sont ni autorisés ni assez compétents pour traiter de questions concernant les affaires de la Communauté. M. Schaetzel est d'avis qu'il est «au mieux des intérêts particuliers de la Communauté» d'avoir des relations diplomatiques actives avec des pays comme les États-Unis, le Japon et le Canada et que «cette tâche ne devrait pas être imposée aux neuf ambassadeurs qui sont accrédités auprès du gouvernement canadien». (1.9; 1973). Toutefois, le Comité reconnaît qu'actuellement, certains États membres de la Communauté s'opposent fermement au transfert de l'autorité politique concernant les affaires extérieures à un représentant de la Communauté à l'étranger. Voilà une difficulté qui ferait de l'établissement en ce moment d'une mission diplomatique au Canada une question controversable.

Ce problème, toutefois, n'empêcherait pas l'établissement d'un Centre d'information à Ottawa. La Communauté a déjà dans des villes telles que Washington, Genève et Tokyo, des bureaux de ce genre dont les fonctions éducatives et instructives sont d'expliquer la Communauté et ses buts. Le Comité considère que le Canada a grandement besoin d'une telle information. Des contacts ont été établis au niveau universitaire, notamment au Centre d'études et de documentation européennes à Montréal et à l'Université de Waterloo qui reçoit les documents de la Commission. Le Centre d'études a joué un rôle assez restreint dans la diffusion de renseignements. Toutefois, il n'existe aucune publication communautaire destinée aux besoins du Canada; les publications du centre de Washington étant naturellement centrées sur les problèmes qui existent entre les États-Unis et la Communauté. Il est vrai que la Communauté a envoyé des orateurs au Canada, mais il s'agit là d'événements peu fréquents et mal annoncés. Le public canadien ignore, en général, l'importance de la Communauté pour le Canada.

A Bruxelles, le Comité a dit à la Commission qu'il considère l'absence au Canada d'un Centre d'information comme une lacune de la part de la Communauté. Il importe aux intérêts de la CE d'expliquer au Canada son commerce, ses politiques économiques et monétaires si on veut un dialogue valable. En général, la réponse à cette suggestion a semblé favorable au niveau de la Commission. Un haut fonctionnaire a suggéré la possibilité d'établir ce bureau dès 1974, bien qu'il ait rappelé aux Canadiens qu'il fallait encore faire beaucoup de travail essentiel sur le plan de l'information communautaire auprès des États membres. En général, les fonctionnaires de la Communauté se sont montrés conscients de l'importance